



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Acquisition de la propriété Chouinard/Lapierre pour mieux protéger l'Île Verte

Québec, le 26 avril 2022– La Fondation de la faune du Québec est fière d'avoir soutenu l'acquisition d'une propriété à haute valeur écologique située à l'Île Verte par le Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte. L'acquisition de la propriété Chouinard/Lapierre, d'une superficie de près de 1,3 hectare, va permettre au regroupement de consolider la protection de l'île. À ce jour, le regroupement a réussi à protéger plus de 10 % de l'île.

Située à cheval entre l'estuaire maritime et moyen du Saint-Laurent, près des limites du parc marin Saguenay-Saint-Laurent et de l'embouchure du fiord du Saguenay, l'Île Verte est caractérisée par la présence d'habitats fauniques très diversifiés. On note, entre autres, la présence d'un important marais sur les côtes sud de l'île.

L'île est fréquentée par plusieurs mammifères marins, dont des baleines et des phoques (gris et communs), ainsi qu'une multitude d'oiseaux. Le département de biologie, chimie et géographie de l'Université du Québec à Rimouski a recensé 36 espèces d'oiseaux des groupes suivants : les limicoles, les échassiers, les canards barboteurs, les canards plongeurs, les oiseaux marins, les rapaces, les passereaux, etc.

La propriété Chouinard/Lapierre est considérée comme une priorité 2 dans le cadre du *Plan de conservation de l'aire naturelle de l'estuaire et Golfe* de l'organisme Conservation de la nature Canada, notamment en raison de la présence d'un herbier de zostère marine. C'est pour empêcher tout développement immobilier, et ainsi contribuer au maintien d'un écosystème marin d'une grande valeur écologique et d'un écosystème forestier représentatif du milieu naturel insulaire que le regroupement a décidé de se porter acquéreur de la propriété.

« En procédant à l'acquisition de la propriété Chouinard/Lapierre, le regroupement va contribuer concrètement à protéger les rivages, les milieux humides et le milieu forestier présents sur l'Île. Cela va permettre d'assurer la pérennité de l'île. Ce projet est un très bel exemple du rôle que peuvent jouer des propriétaires de terres privées dans la conservation de milieux naturels exceptionnels », mentionne Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement à la Fondation de la faune du Québec.

Dans un courriel en date du 30 septembre 2021, Anne Lapierre, ancienne co-proprétaire, s'est exprimé ainsi « C'est le plus beau dénouement qui pouvait arriver à cette parcelle de terre maritime joliment bordée par le pré salé. Contribuer à la conservation de la beauté sauvage de l'île est un honneur. Ce joyau, au cœur du Saint-Laurent, reste cher dans mon cœur ».

Pour pouvoir acquérir la propriété Chouinard/Lapierre, le regroupement a dû obtenir du financement de plusieurs organismes, dont celui de la Fondation de la faune du Québec, par l'intermédiaire du *Projet de partenariat pour les milieux naturels* pour lequel le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a octroyé une aide financière de plus de 53 millions de dollars, d'Habitat faunique Canada, de Duvetnor et de Desjardins. L'organisme a également constitué un fonds de gestion pour assurer la protection, à long terme, de cette propriété.



La conservation de cette propriété a été rendue possible en partie grâce au programme [Protéger les habitats fauniques – volet I Protection](#) de la Fondation de la faune et a bénéficié du soutien financier du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par l'intermédiaire du *Projet de partenariat pour les milieux naturels*. Rappelons que le programme de la Fondation a pour objectif de soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d'ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées.

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

[Conservation de la nature Canada \(CNC\)](#) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, près de 50 000 hectares ont été protégés. CNC est un organisme de bienfaisance enregistré. Avec la nature, CNC crée un mode prospère.

Le *Projet de partenariat pour les milieux naturels* (PPMN) est une subvention de plus de 53 millions de dollars échelonnée sur quatre ans, accordée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à CNC. Il prévoit, par l'établissement de partenariats financiers avec les organismes de conservation de la province, un soutien à la réalisation d'initiatives de conservation volontaire en vue d'assurer la protection de milieux naturels d'intérêt. Le PPMN vise ainsi à développer et à consolider le réseau québécois d'aires protégées situées en terres privées.

Informations :

M^{me} Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca